

<http://www.snetap-fsu.fr/Construisons-l-enseignement-supe%CC%81rieur-agronomique-national-du-21e%CC%80me.html>



# Construisons l'enseignement supérieur agronomique national du 21<sup>e</sup>me siècle

- Les Dossiers - Enseignement supérieur -  
Date de mise en ligne : samedi 26 mai 2018

---

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

---

## **Lettre ouverte à M. Stéphane Travert, ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation**

Monsieur le Ministre,

Nous sommes enseignants-chercheurs et élus de nos collègues dans les trois établissements Agrocampus Ouest, AgroParisTech et Montpellier SupAgro.

Année après année, nous construisons et mettons en œuvre les cursus de l'enseignement supérieur agronomique français, et nous apportons une contribution décisive à la recherche agronomique.

Dans les années à venir, nous continuerons à le faire avec rigueur et avec passion, bien au-delà de la durée du mandat de nos directeurs respectifs ou de celui des responsables politiques.

Nous sommes, sur le long terme, les bâtisseurs et les garants de la qualité de l'enseignement supérieur agronomique, de son dynamisme et de son rayonnement à l'international.

## **Nous voulons construire l'avenir et nous tenons à vous faire part de nos attentes et de nos ambitions :**

" Nous pensons que l'enseignement supérieur agronomique français doit s'inscrire non seulement dans l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche, qu'il doit s'ouvrir au monde et gagner en lisibilité et en attractivité à l'international.

Nous considérons que les mobilités doivent s'intensifier, que notre offre de formation internationale doit se développer, que notre implication dans les programmes de recherche internationaux doit être soutenue, que nos établissements doivent délivrer, parallèlement aux diplômes d'ingénieur, l'ensemble des diplômes reconnus à l'international (licence, master et doctorat).

" Nous sommes convaincus, par l'expérience, que l'objectif ambitieux d'une meilleure ouverture et lisibilité à l'international n'est nullement contradictoire avec des politiques de site.

Il doit au contraire s'appuyer sur un ancrage fort dans et au service des territoires, et sur la richesse des partenariats que nous y avons noués avec le monde universitaire comme avec l'ensemble des acteurs économiques. La diversité des établissements doit être vue comme un atout pour l'attractivité internationale et non comme un frein.

" Nous considérons que l'adaptabilité est essentielle.

Elle permet d'innover et d'inventer de nouvelles façons de produire et d'améliorer, en privilégiant des échelles plus locales, des procédés moins coûteux, plus ancrés dans les territoires.

Et nous savons que cette adaptabilité doit s'appuyer sur nos spécificités locales, sur la diversité du modèle agronomique français, sur l'ingéniosité des systèmes de production adaptés à chaque contexte.

" Dans le même temps, nous partageons l'idée que la coordination entre nos établissements doit être renforcée et

les synergies concrètes de développées.

Ceci pourrait en particulier concerner le développement d'une politique concertée en matière de relations internationales, la mise en place d'une politique incitative pour les mobilités entrantes ou sortantes (étudiants et enseignants-chercheurs), la mutualisation des bonnes pratiques en matière de pédagogies innovantes ou numériques, le renforcement partagé des politiques de formation des personnels...

" Nous considérons également comme prioritaire le renforcement de l'appui à la recherche menée dans nos établissements.

Ceci pourrait notamment se traduire par l'affirmation d'une co-construction de la politique de recherche avec les instituts de recherche concernés. Nous souhaitons aussi le développement d'une politique nationale - ambitieuse et volontariste - de financement de thèses dans nos établissements.

" Nous affirmons qu'une telle politique, visant à la construction et au renforcement de l'excellence de l'enseignement supérieur agronomique français, à son développement et à son rayonnement à l'international, à la formation des ingénieurs agronomes qui répondront aux défis du 21<sup>e</sup> siècle, doit s'appuyer sur un accroissement des moyens humains et financiers qui lui sont consacrés.

À l'heure où un possible regroupement de nos établissements est annoncé, nous tenons à affirmer haut et fort quelques principes auxquels nous tenons, dans le prolongement des ambitions ci-dessus énoncées :

**" Nous jugeons indispensable que chacun de nos établissements garde une très large autonomie,** s'appuyant sur une gouvernance locale forte, gage de diversité et de notre adaptabilité .

Il nous faut donc, dans chaque établissement :

- un(e) directeur(trice) responsable de la politique propre de l'établissement,
- un CT et un CHST, un conseil des enseignants aux pouvoirs élargis et
- un conseil d'administration qui inclue une majorité d'élus et de décideurs de la politique de site, des stratégies de formation, des actions spécifiques de l'établissement en matière de recherche ou de partenariat.

**Il faut que chaque établissement garde une personnalité morale et juridique.**

**" Il est évidemment vital que chaque établissement garde un caractère généraliste et pluridisciplinaire,** ce qui est l'essence même de la formation agronomique.

**" Nous considérons comme indispensable la sécurisation des moyens humains et financiers de chaque établissement,** ainsi que le maintien au niveau local des procédures de réaffectation des postes libérés.

Pour l'essentiel, ce sont des moyens nouveaux qui doivent permettre de faire face à des priorités nouvelles.

" Le renforcement des coopérations entre établissements de l'enseignement supérieur agronomique ne saurait se faire au détriment des partenariats universitaires que nous avons développés ces dernières années (co-accréditation de masters, écoles doctorales...).

Monsieur le Ministre, nous craignons que le projet de création d'un établissement unique de type EPSCP ne remette en cause à court ou moyen terme les principes énoncés ci-dessus. Aussi nous demandons :

**" que des solutions alternatives,** par exemple la mise en place d'un réseau d'établissements, la création d'une

## Construisons l'enseignement supérieur agronomique national du 21<sup>e</sup> siècle

simple structure de coordination des établissements ou le renforcement d'Agreenium, **soient également instruites.**

**" que les représentants des personnels soient très directement associés aux constructions en cours ou à venir.** Nous ne nous contenterons pas d'un simple processus de concertation et de participation dans les établissements.

**Nous demandons que la DGER** soit explicitement mandatée pour désigner un interlocuteur unique qui ouvrira un processus de discussion et de co-construction avec les représentants élus des trois établissements.

**" que du temps soit donné à ce processus de discussion** et de co-construction. Le calendrier actuel n'est pas tenable.

**" que dans chaque établissement, les conseils d'administration de librement, après étude du projet de décret, sur l'adhésion ou non de leur établissement.**

En espérant que nos demandes seront entendues, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations distinguées.

## Signataires :

- . Les enseignants-chercheurs du centre de Rennes, élus au CA d'Agrocampus Ouest,
- . Le bureau des enseignants-chercheurs d'Agrocampus Ouest, centre de Rennes,
- . Les enseignants-chercheurs du centre d'Angers, élus au CA d'Agrocampus Ouest,
- . Les enseignants-chercheurs élus au CA d'AgroParisTech (listes CDFT-[FSU](#) et [CGT-SUD](#)) . Les enseignants-chercheurs élus au CA de Montpellier SupAgro,
- . Les enseignants-chercheurs élus au CE de Montpellier SupAgro, . L'assemblée générale des enseignants de Montpellier SupAgro,

## Et avec le soutien :

- Des élus AITOS au CA des campus Angers et Rennes d'Agrocampus Ouest . et Des [ITA](#) élus au CA d'AgroParisTech (listes CDFT-FSU et CGT-SUD)
- Des élus [IATOS](#) au CA de Montpellier SupAgro